



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE D'UNE PART,

LE SYNDICAT MIXTE EPTB SEINE GRANDS LACS, établissement public à caractère administratif, dont les statuts révisés ont été approuvés par délibération n°2020-48/CS en date du 12 novembre 2020, dont le siège est situé au 12 rue Villiot à Paris 12^e, représenté par son Président en exercice, M. Frédéric MOLOSSI, dûment habilité par délibération du Bureau syndical n° 2021-11/BS du 25 mars 2021 ;

Désigné, ci-après par l'EPTB Seine Grands Lacs

D'AUTRE PART,

L'Association du Festival international de la Photo Animalière et de Nature « l'Or Vert » dont le siège social est fixé 2A Place Auguste Lebon 52220 La Porte-du-Der, représentée par son Président en exercice, M. Régis FOURNEL

Désigné ci-après par l'AFPAN « l'Or Vert »

PRÉAMBULE

L'association pour le festival de la photo animalière et de nature (AFPAN « l'Or Vert ») organise chaque année, depuis 1996, un festival international au mois de novembre à Montier-en-Der (Haute-Marne).

Cette manifestation d'envergure régionale et de notoriété internationale attire chaque année un nombre plus important de visiteurs. De 3.000 visiteurs recensés lors de la première édition en 1996, on est passé depuis plusieurs années à plus de 40.000 - 44.000 en 2019.

Partenaire du festival depuis 2001, Seine Grands Lacs, a la volonté, outre ses missions historiques, de renforcer les conditions d'une offre culturelle en lien avec l'eau et l'environnement autour de ses lacs. C'est dans ce cadre que l'EPTB a ouvert en novembre 2019, l'église de Champaubert pour en faire un nouveau site d'exposition du festival. Forts du

succès de cette expérience, l'AFPAN et l'EPTB souhaitent proposer, au-delà du festival, des expositions au sein de l'église de Champaubert.

1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de partenariat entre l'EPTB Seine Grands Lacs et l'AFPAN « l'Or Vert » pour la participation de l'EPTB Seine Grands Lacs au Festival International de la Photo Animalière et Nature.

2. Durée de la convention

La convention est d'une durée de 3 ans portant sur la période de 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} janvier 2024.

3. Engagement de l'AFPAN

Les engagements de l'AFPAN seront orientés sur 2 évènements :

1. Le festival ;
2. Les modalités de mise à disposition de l'Eglise Champaubert.

3.1 Festival

En accord avec l'EPTB Seine grands Lacs, l'AFPAN « l'Or Vert » s'engage à mettre à disposition :

- Un espace EPTB dédié et thématique – stand- durant la manifestation sur le site du chapiteau à Montier-en-Der ;
- L'affectation de photographes retenus pour chaque édition (3 maximum en fonction des projets individuels) sur le site de l'Eglise Champaubert désormais intégrée aux différents sites d'exposition du festival ;
- Une photographie dont l'AFPAN possède la propriété régulière et entière que l'EPTB Seine Grands lacs aura le droit de reproduire et de représenter librement (à titre exclusif) pendant une année civile. Une convention de cession temporaire des droits sera établie pour chaque photographie ;
- Un prix spécial EPTB lors du concours international Photo de Montier sur une des catégories existantes ;
- L'exposition des lauréats du concours photo Montier des années précédentes dans l'Eglise de Champaubert ;
- Des badges d'accès et des invitations ;
- Une demi page pour présenter ses missions dans le programme officiel diffusé à plus de 10.000 exemplaires ;

- Une présence de l'EPTB sur la totalité des supports de communication et réseaux de communication que le festival utilise pour sa promotion toute l'année.

3.2 Mise à disposition de l'Eglise Champaubert dans le cadre d'animations culturelles

L'AFPAN « l'Or Vert » a la volonté d'être présent tout au long de l'année sur son territoire en valorisant, d'une part, le patrimoine artistique qu'il détient via les expositions produites durant les précédentes éditions du festival ; et en mettant en place, d'autre part, des événements tout en long de l'année.

Pour ce faire, l'AFPAN s'engage à :

- Mettre à disposition l'exposition des lauréats du concours photo Montier des années précédentes à répartir sur la programmation annuelle de l'Eglise de Champaubert.
- Organiser et mettre en place 2 événements (en juillet et en septembre ou autres dates à convenir avec l'EPTB) traitant des préoccupations environnementales chères aux 2 parties (biodiversité, eau, changement climatique, écologie...) sous forme de conférence, atelier pédagogique, soirée..... Ces actions à caractère pédagogique, travaillées conjointement, feront l'objet d'une coordination, d'une mise en œuvre du plan de communication, et d'un suivi conjoint par l'AFPAN et l'EPTB.
- Communiquer sur tous les événements qui se dérouleront sur le site de l'Eglise de Champaubert et faire la promotion de la résidence d'artistes auprès du riche réseau de photographes qui sont fidèles au festival via l'ensemble des supports de communication (newsletters, réseaux sociaux, site internet).
- Assurer la logistique du lieu proprement dit (l'Eglise de Champaubert) et prendre en charge les frais afférents à son entretien et les différentes assurances.

4. Participation financière de L'EPTB

En contrepartie des actions définies à l'article 3, l'EPTB Seine Grands Lacs s'engage à verser une subvention à l'AFPAN d'un montant maximum de 25 000 euros par an.

La participation financière comprend :

- Une part fixe de 15 000 euros au titre de l'organisation générale du festival.
- Une part variable de 10 000 euros au titre de l'animation culturelle de l'église de Champaubert. Cette part est variable en fonction du nombre de manifestations organisées et définies à l'article 3.2 de la présente convention. Chacune de ces

manifestations fera l'objet d'une convention particulière permettant de définir les conditions organisationnelles et matérielles de la manifestation.

Le Président de l'AFPAN « l'Or Vert »



Régis FOURNEL

Le Président de l'EPTB Seine
Grands Lacs



Frédéric MOLOSSI

Vice-président du
Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

AFPAN - Festival Photo
2A Place Auguste Lebon
Montier-en-Der
52220 LA PORTE DU DER
Tél. 03 25 55 72 84 - Fax 03 25 55 20 72
Courriel : secretariat@photo-montier.org

